

savon et de l'eau. (Les muqueuses, par exemple les muqueuses buccales ou les yeux, doivent être rincés en utilisant uniquement de l'eau).

■ La question du SIDA et du lieu de travail

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en coopération avec le Bureau international du Travail (BIT), a organisé une consultation à Genève en juin 1988 sur le SIDA et le lieu de travail. Des experts désignés par les gouvernements, les syndicats et les employeurs, ainsi que des représentants des secteurs de la santé publique, de la médecine, du droit et de l'éducation sanitaire sont unanimement convenus que deux principes fondamentaux devraient guider les politiques mondiales concernant l'infection à VIH (et le SIDA) dans le cas des travailleurs:

Les travailleurs contaminés par le VIH qui sont bien portants doivent être traités de la même manière que tout autre travailleur. Les travailleurs qui sont infectés par le VIH et malades (par exemple, les travailleurs atteints du SIDA) doivent être traités de la même manière que tout autre travailleur atteint de maladie.

■ Autres questions

- **Dépistage:** Étant donné que la contamination par le VIH ne compromet en rien la capacité d'un travailleur de s'acquitter de sa tâche et qu'une personne contaminée ne peut normalement transmettre son infection à ses compagnons de travail, le dépistage en cours d'emploi ou à l'embauche n'est pas nécessaire et ne devrait pas être prescrit. (On entend ici par dépistage toute méthode directe (examen du sang) ou indirecte (consistant à demander au candidat à l'embauche des renseignements sur ses comportements à risque ou sur les examens de dépistage du VIH qu'il aurait subis antérieurement)).
- **Information des compagnons de travail:** Comme toute autre information d'ordre médical, la contamination d'un individu par le VIH et le diagnostic de SIDA sont des données confidentielles. Il y a lieu d'insister une fois encore sur le fait que le lieu de travail ne comporte aucun risque de contamination à moins que vous n'ayez des rapports sexuels avec vos compagnons de travail ou que vous ne partagiez avec eux l'utilisation d'aiguilles pour injections.
- **Information des employeurs:** L'employé ne devrait avoir aucune obligation d'informer son employeur sur sa situation par rapport au VIH ou au SIDA. Dans le lieu de travail, une personne contaminée par le VIH ne constitue normalement pas un risque pour les autres.
- **Organisation du travail ou affectation des tâches:** Étant donné que l'infection à VIH n'affecte aucunement l'aptitude au travail, l'organisation des tâches ne nécessite aucun changement. Toutefois, si un employé voit ses aptitudes diminuées par des maladies dues au VIH, il convient de prendre des dispositions raisonnables pour modifier l'organisation du travail afin d'aider le travailleur à garder son emploi.
- **Licenciement:** L'infection à VIH n'est pas un motif de licenciement. Quelconque est atteint d'une maladie due au VIH devrait pouvoir garder son emploi aussi longtemps qu'il est médicalement apte à s'acquitter de manière appropriée d'une tâche existante.

- **Prestations:** Les employés contaminés par le VIH devraient bénéficier de la rémunération et des allocations liées à leur travail, y compris les prestations de sécurité sociale et d'assurances sociales auxquelles ils ont normalement droit.

- **Éducation:** Étant donné que l'information et l'éducation sont vitales pour le succès de la lutte contre le SIDA, les travailleurs et leur famille devraient avoir accès gratuitement aux programmes d'information et d'éducation concernant le VIH et le SIDA. Ils devraient également pouvoir bénéficier de services psycho-sociaux appropriés et d'une orientation vers les autres formes d'aide et d'information concernant le VIH et le SIDA.

- **Discrimination:** Les travailleurs qui sont contaminés par le VIH ou dont on pense qu'ils sont contaminés par le VIH doivent être protégés contre toute discrimination ou exclusion de la part de leurs compagnons de travail, des syndicats, des employeurs ou des clients. Un effort d'information et d'éducation est essentiel pour obtenir que les travailleurs contaminés par le VIH soient acceptés sans préjugés. Il n'y a aucune raison de craindre les personnes contaminées par le VIH ou souffrant du SIDA. Ces personnes ont besoin de notre appui pour supporter les souffrances physiques et morales qu'elles endurent.

- **Politique du lieu de travail:** Les travailleurs devraient être consultés par les employeurs au sujet de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques relatives à l'infection à VIH et au SIDA.

Perspectives

Un jour peut-être les médecins et les chercheurs produiront-ils un vaccin qui enrayera la propagation du VIH ou un médicament qui guérira l'infection à VIH ou le SIDA. En attendant, nous ne pouvons compter que sur nos comportements personnels pour prévenir la transmission du VIH.

Les travailleurs de tous les pays peuvent contribuer à arrêter le SIDA s'ils en connaissent les réalités et s'ils veulent bien aider les autres à les connaître. Le risque que comporte le SIDA ne dépend pas de la question de savoir qui vous êtes ni où vous êtes. Avoir le SIDA ou pas dépend de ce que vous faites. La connaissance des réalités du SIDA peut prévenir la propagation de la maladie. En conséquence, participez à la lutte mondiale contre le SIDA, dans vos activités professionnelles comme dans vos activités privées.



L'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation internationale du Travail sont des institutions spécialisées du système des Nations Unies. Pour en savoir davantage contactez le SIDA, adressez-vous à votre médecin ou aux autorités sanitaires locales.

La présente brochure peut être photographiée et reproduite.

Le SIDA et le lieu de travail

Ce que vous devez savoir au sujet du SIDA



Organisation mondiale de la Santé



Bureau international du Travail

Introduction

■ **Où que vous travailliez ou viviez, vous devez savoir ce qu'est le SIDA.**

Le SIDA est un nouveau problème mondial dont l'existence a été constatée pour la première fois en 1981. A la fin du premier semestre de 1990, plus de 250 000 cas de SIDA auront déjà été notifiés par plus de 150 pays de toutes les régions du monde. Tous les groupes et toutes les communautés peuvent être touchés par le SIDA, car le virus qui en est la cause ne connaît aucune frontière, ni politique ni sociale. On estime aujourd'hui que le monde entier compte de 6 à 8 millions de personnes infectées par le virus (VIH) qui cause le SIDA. D'ici l'an 2000, on s'attend à une augmentation considérable du nombre des personnes contaminées et du nombre des personnes souffrant du SIDA.

De nombreux travailleurs de toutes les régions du monde savent ce qu'est le SIDA. Mais il se peut que vous vous posiez encore beaucoup de questions à ce sujet. Étant donné la place que le travail tient dans votre vie, il est normal que bon nombre de ces questions concernent le lieu de travail. Dans la présente brochure, vous trouverez un exposé succinct des faits émanant des autorités mondiales en matière de santé et de travail que sont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Bureau international du Travail (BIT). Ces faits sont les données fondamentales que tous les travailleurs et employeurs, leurs familles et leurs amis doivent connaître au sujet du SIDA afin de contribuer à prévenir la propagation de la maladie.

Les données fondamentales

■ **Qu'est-ce que le SIDA?**

SIDA signifie Syndrome d'immunodéficience Acquis. Il s'agit du stade ultime d'une infection par un virus de découverte récente appelé le virus de l'immunodéficience humaine ou VIH.

La plupart des personnes contaminées par le VIH restent bien portantes et peuvent vivre plusieurs années sans manifester de symptômes ou n'être que légèrement atteintes. Elles sont contaminées par le VIH, mais elles n'ont pas le SIDA.

À la longue, le VIH s'attaque au système immunitaire, autrement dit au mécanisme naturel de défense du corps, laissant l'individu sans protection contre les infections. Au stade suivant, de nombreuses personnes contaminées par le VIH deviennent malades au fur et à mesure que leur système immunitaire s'affaiblit sous l'action du virus. Ce n'est que lorsque certaines infections très graves ou certains cancers se produisent chez les personnes infectées par le VIH qu'intervient un diagnostic de SIDA. Dans l'état actuel des connaissances, le SIDA est une maladie mortelle, bien qu'il existe des traitements capables de prolonger la vie. Jusqu'à présent, il n'est pas de guérison possible et il n'est pas non plus de vaccin préventif connu du monde médical.

■ **Une personne contaminée par le VIH mais ne souffrant pas du SIDA peut elle infecter les autres?**

La réponse est OUI. Lorsqu'une personne est contaminée, même si un diagnostic de SIDA n'a pas été formulé, elle demeure à vie porteuse du VIH. Par conséquent, quoiqu'elle puisse ne manifester aucun symptôme extérieur du SIDA ou de la contamination par le VIH, cette personne peut sans le savoir transmettre le VIH à son partenaire sexuel.

■ **Comment puis-je savoir si je suis contaminé ou si j'ai le SIDA? Existe-t-il un test de dépistage pour le SIDA?**

Le diagnostic du SIDA exige un examen médical complet et des épreuves de laboratoire. Ce que l'on désigne couramment comme "test du SIDA" est en réalité un examen du sang visant à déterminer si une personne est contaminée par le virus (VIH). Lorsque l'examen est positif, il signifie que la personne concernée a été infectée par le virus, mais cela ne signifie pas encore qu'elle est atteinte du SIDA.

■ **Comment se propage le VIH?**

Le VIH peut être propagé par les rapports sexuels - vaginaux, anaux, oraux - qui le transmettent de la personne infectée à son partenaire sexuel. (Les hommes peuvent transmettre le VIH par la voie sexuelle à des hommes et à des femmes, et les femmes peuvent le transmettre à des hommes et, éventuellement, à des femmes). Le virus peut également être transmis par du sang infecté, lors des transfusions ou d'un contact avec des aiguilles (en particulier lorsque l'usage de ces aiguilles est partagé par des utilisateurs de drogues) ou de tout instrument servant à percer la peau. Une mère infectée par le VIH peut également transmettre le virus à son fœtus ou à son enfant.

■ **Comment peut-on se protéger contre le VIH et le SIDA?**

Pour réduire le risque de contracter l'infection à VIH auprès d'un partenaire sexuel, on peut éviter les rapports sexuels ou n'entretenir de relations qu'avec un partenaire fidèle et non contaminé. Il faudrait éviter les partenaires sexuels multiples, car la diminution du nombre de partenaires réduit le risque d'exposition au virus. En cas de doute, les hommes devraient toujours utiliser un préservatif, à chaque rapport, du début à la fin, et les femmes devraient s'assurer que leur partenaire l'utilise. Si vous vous injectez des drogues - quelles qu'elles soient - n'utilisez jamais le matériel d'une autre personne.

Le SIDA et le lieu de travail

■ **Le SIDA peut-il être propagé dans le lieu de travail?**

La réponse est NON. Dans l'immense majorité des professions, le travail ne comporte aucun risque de contracter ou de transmettre le VIH, que ce soit entre travailleurs, entre un travailleur et un client ou d'un client à un travailleur. Nous savons que le VIH ne se propage que de trois manières: par les rapports sexuels, par le sang et de la mère infectée à son fœtus ou son enfant.

Le VIH n'est pas transmis à l'occasion des activités professionnelles quotidiennes qui se déroulent normalement dans le lieu de travail, par exemple s'asseoir à côté d'un autre, se servir la main ou tout simplement travailler au côté d'autres travailleurs. Le VIH n'est pas propagé par les insectes, même s'ils piquent. On ne peut être contaminé ni dans les piscines ni dans les transports publics; le VIH ne se transmet pas par les tasses, les verres, les assiettes ou les couverts; il n'est propagé ni par la nourriture, ni par l'eau, ni par l'air; on ne peut être contaminé dans les toilettes, ou par de simples contacts, même des étreintes, ou par la toux ou les éternuements.

Il existe cependant un nombre limité de professions, par exemple les professions de la santé, qui sont exposées à être contaminées par le VIH ou à le transmettre. Les travailleurs de ces secteurs devraient recevoir une éducation et une formation spéciales et appliquer des mesures de précaution appropriées.

■ **Existe-t-il un risque d'être infecté par le VIH en administrant les premiers secours?**

Les premiers secours qui impliquent un contact avec du sang présentent un risque très léger de transmission du VIH (et aussi d'autres infections, par exemple l'hépatite B). Il n'y a pas été signalé de cas d'infection par le VIH à la suite de pratiques de réanimation bouche-à-bouche.

En prodiguant les premiers secours, le risque d'infection peut être réduit au minimum en observant les règles ci-après:

■ Un compagnon de travail qui a perdu connaissance et qui ne respire pas doit faire l'objet d'une réanimation bouche-à-bouche. La réanimation bouche-à-bouche est une méthode salvatrice que l'on ne peut s'abstenir de pratiquer par crainte d'être contaminé par le VIH ou de contracter une autre infection.

■ Si la personne à secourir saigne par la bouche, utilisez un tissu propre ou toute autre matière convenable pour essuyer le sang. N'utilisez pas de canules, de ballons de réanimation ou d'autres dispositifs de ventilation, à moins que vous n'ayez été spécialement formés à leur emploi. L'absence d'un tel matériel n'est pas une raison de renoncer à pratiquer la réanimation bouche-à-bouche.

■ Les compagnons de travail qui souffrent d'une hémorragie ont besoin de soins immédiats. N'hésitez pas à secourir un compagnon de travail qui saigne, car certaines blessures peuvent être mortelles. L'écoulement du sang peut être arrêté en comprimant la blessure à l'aide d'une compresse constituée d'une matière appropriée, par exemple un tissu propre. Si l'on dispose de gants, il faut les utiliser. Lavez-vous toujours les mains et toute autre partie du corps qui aurait pu être éclaboussée ou touchée par du sang, en utilisant du